



BULLETIN MUNICIPAL

H
E
N
R
I
D
O
R
F
F

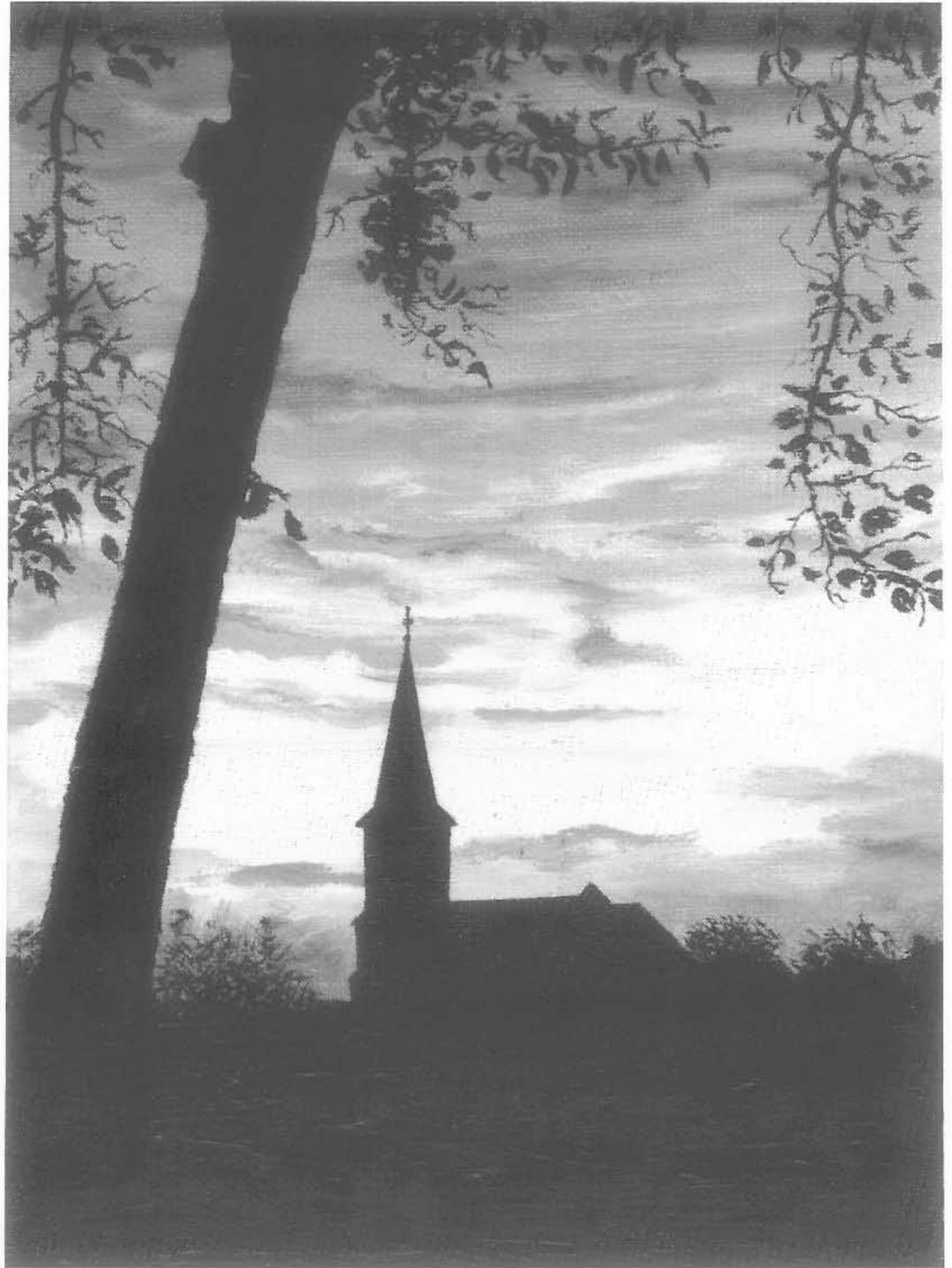


Photo: Armand REIMEL

Renseignements pratiques

Pompiers Urgence	18
Pompiers de Phalsbourg	87.24.14.90
Pompiers de Henridorff	
Chef de corps : Patrick ISAAC	
- lieu de travail	87.25.30.37
- Domicile	87.25.34.64
Gendarmerie de Phalsbourg	17
S.M.U.R.	87.03.66.66
Electricité de France	87.03.11.97
Mairie	87.25.30.49
Ecole Maternelle	87.25.40.02
Ecole Primaire	87.25.35.79
O.N.F.	87.25.33.25
Presbytère Catholique	87.25.33.12
Salle Polyvalente	87.25.40.25

Horaires de la Mairie

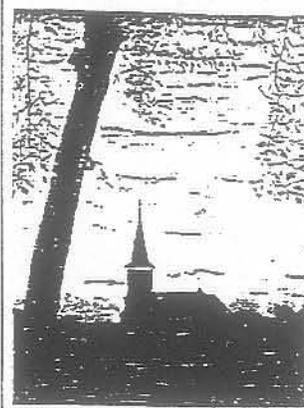
Les horaires ci-dessous sont en vigueur depuis le 2/11/92

Lundi	de 19 à 20 h
Mardi	de 11 à 12 h
Jeudi	de 19 à 20 h
Vendredi	de 11 à 12 h
Samedi	de 11 à 12 h

Dès le mois de Janvier 1993 et pour quelques mois, ces horaires subiront des restrictions.

Permanences de M. le Maire et MM. les Adjointes

Aux mêmes heures que les horaires d'ouverture précités



Sommaire

Renseignements pratiques	1
Les Voeux du Conseil Municipal	2
Editorial du Maire	3
Information et Communication	4 à 11
Travaux	12 à 14
Budget Communal 92	15 à 17
Gestion de la salle socio-culturelle	18
Calendrier des manifestations 1992	19
Les Points Forts	20 à 21
A l'écoute des écoles	22 à 26
La vie associative	27 à 39
L'état civil 1991	40
A la recherche des ancêtres	41
Renseignements utiles	42 à 43

Editorial

1992 a été une année de grands changements dans la partie nord et est du village. Le mot "bouleversement" n'est peut être pas trop fort pour désigner l'ampleur des travaux réalisés : réfection du CD dans la traversée "Unterend" du village avec caniveaux et trottoirs en pavés ou en enrobés. Cette tâche n'a pas été sans poser de sérieux problèmes d'adéquation à certains riverains qui en définitive ont trouvé des accommodements grâce à l'existence d'un réseau d'assainissement pluvial. Le résultat s'avère très flatteur pour l'image de marque de notre village. La tranche "Everend-rue du stade" est prévue pour 1994.

1993 verra la réalisation du nouveau château d'eau de 250 m³, le triple de la capacité actuelle. D'ores et déjà, nous pouvons compter sur une subvention de 60 %. L'extension du cimetière est également prévue en même temps que la démolition et reconstruction du mur principal. Les travaux de rénovation intérieure de la Mairie se concrétisent et se poursuivent. Pensez que ce bâtiment date du début du siècle dernier.

Il y a aussi de bonnes nouvelles. Parmi elles citons le report de deux ans du M49, c'est-à-dire la non obligation d'établir un budget annexe pour le service de l'eau et de l'assainissement dont la conséquence inéluctable eût été une nouvelle hausse du prix de l'eau et/ou l'instauration de nouvelles taxes. D'autre part, la TVA de 5 % sur l'eau ne sera mise en application que dans les communes de plus de 3 000 habitants.

L'année 1992 s'achève avec son cortège d'incertitudes dans un contexte qui n'incite guère à l'optimisme. Une conjoncture économique mauvaise nous invite à être prudent dans le chapitre des dépenses. Une situation internationale préoccupante nous interpelle à redoubler de vigilance, avec une guerre fratricide sur le sol européen presque à nos portes, déclenchée par l'incompréhension et l'intolérance des uns et des autres.

Face à cette escalade de périls, nous devons nous estimer privilégiés : nous possédons un toit pour héberger notre famille et avons un emploi pour la faire vivre et prospérer. Gardons donc une foi totale en l'avenir et en des lendemains meilleurs !

Qu'il me soit permis en cette circonstance de remercier vivement tous ceux et toutes celles qui, par leur bénévolat, leur contribution individuelle et leur dévouement inlassable, oeuvrent pour que vive HENRIDORFF.

Joyeux Noël - Bonne et heureuse année 1993 !

le maire

Auguste KOLOPP

Les Ordures Ménagères... un casse-tête

Quelques données qu'il faudra prendre en considération :

1. Situation actuelle

La décharge de PHALSBOURG saturée, est fermée depuis le 15 juillet 1992, au lieu du 30 septembre, initialement prévu. Le transport des ordures à la décharge de HESSE et leur traitement par la société ESPAC ont rendu nécessaire un ajustement du budget du syndicat.

Pour notre commune cela se traduit par un surcoût de 4 875,00 F pour 1992, soit 9,75 F par habitant. Cette augmentation légère ne vous sera pas facturée. Mais pour 1993, il faudra s'attendre à une hausse significative des redevances Ordures Ménagères (de l'ordre de 60 F par habitant au minimum) liée au monopole de ESPAC sur le site de HESSE et à l'instauration d'une taxe fiscale de 20 F par tonne d'ordures traitées.

2. Prévisions pour l'an 2000

D'ici l'an 2002, toutes les décharges devront être fermées ou plutôt ne pourront plus servir qu'à recevoir des matières inertes provenant d'autres moyens de traitement avec, au préalable, un tri sélectif.

Sachant que, par exemple, une usine d'incinération ne sera rentable que pour un minimum de 300 000 habitants, le barycentre (centre de gravité) donc lieu d'implantation probable d'une telle installation sera forcément situé loin de nous.

Il faudra donc prévoir des déchetteries à proximité, pour le tri et des aires de compactage. On n'ose pas encore avancer le prix de revient par habitant.

3. Solutions envisagées

Afin d'éviter une hausse trop excessive dans l'immédiat, le SIRTOM (Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères) se préoccupe d'obtenir une extension de la décharge de PHALSBOURG.

En tout état de cause, la réouverture de cette décharge ne pourra intervenir avant 1994.

4. Situation propre à notre commune

En ce qui nous concerne, nous continuerons à effectuer le ramassage sélectif : verre, papier, plastique, métaux et nous félicitons la population d'avoir perçu et compris l'enjeu de cette démarche en dépit d'inévitables déficiences dans le fonctionnement du système.

Nous constatons cependant une anomalie. Au lieu de diminuer ou du moins de rester stable, notre volume d'Ordures Ménagères a plutôt tendance à augmenter. De plus en plus on y trouve des *matières autres que des ordures ménagères* : palettes de bois, tonte de gazon, déchets de jardin, cendres, fruits avariés etc. Outre le fait que ces matières remplissent prématurément les décharges (comme cela a été le cas à Phalsbourg), elles mettent en cause le principe même de notre système actuel de ramassage, ce qui inéluctablement se traduira par une nouvelle hausse des redevances. Il existe en effet des différences effarées entre des ménages de même importance.

Faudrait-il pénaliser les uns à cause des autres ?

Ne serait-il pas plus juste de faire payer chacun proportionnellement au volume de ses déchets ?

Un élément de réponse vous est donné plus loin, concernant les fausses ordures.

Information et Communication

Urbanisme

Dans la séance du 29 septembre 1992, la délibération suivante a été prise :

" Le Conseil Municipal interdit, dorénavant, la plantation de nouveaux arbres sur l'usoir communal, pour les habitations sises dans la Grand'Rue, en attendant l'élaboration d'un projet d'ensemble ".

Comment cette action est-elle perçue et jugée ?

HENRIDORFF va établir un projet d'ensemble pour ses usoirs

(article paru dans la revue AMEM n° 4/92)

" Les usoirs constituent l'une des spécificités propres aux villages lorrains. Dans les Vosges Mosellanes, tous les villages n'ont pas d'usoirs, notamment ceux de la partie la plus montagneuse où la place disponible est comptée et ne peut comprendre ces espaces plus au moins vastes. Dans le Pays de Bitche, les rigueurs de la dernière guerre ont souvent abouti à des modes de reconstruction différents des pratiques antérieures. Par contre, les communes de piémont des Vosges Mosellanes du Sud offrent de beaux spécimens d'usoirs comme à ARZVILLER, HENRIDORFF, SAINT-LOUIS..."

Le statut des usoirs est mixte puisque (sauf aliénation) ils sont la propriété de la commune mais comportent un droit d'usage pour les occupants des maisons riveraines.

Ce statut mixte entraîne des difficultés de gestion d'autant plus grandes que l'usage, principalement agricole autrefois, se diversifie entraînant des besoins variables selon les riverains : agriculture, commerce, édifices publics, simple résidence. L'anarchie qui peut résulter de l'initiative individuelle des riverains risque de rompre l'harmonie de l'ensemble et d'enlever cette impression forte que l'on ressent dans un village aux usoirs dont l'aménagement est coordonné.

Or, la coordination est l'affaire de la commune, même si elle suppose une large association des riverains au niveau de la conception de l'aménagement comme à celui de sa gestion ultérieure au quotidien.

Consciente de ses responsabilités en la matière, la commune de HENRIDORFF a décidé, lors de son dernier conseil municipal, d'interdire les plantations sur les usoirs de la rue principale en attendant l'élaboration d'un projet d'ensemble. Sage décision lorsqu'on connaît les qualités architecturales et urbanistiques de ce magnifique village. "

Auguste KOLOPP

Information et Communication

Au fond, qu'est-ce qu'un usoir ?

Voici une définition très exacte, quoiqu'un peu surannée, extraite du recueil des Actes administratifs du Département de la Moselle n° 11 de juillet 1935.

LES USOIRS

article 57 - *définition* : On comprend sous la dénomination d'usoir l'affectation spéciale d'une bande de terrain, mais aussi cette bande de terrain elle-même le long des routes à la traversée des localités jusqu'aux immeubles construits.

article 58 - En règle générale, le terrain qui se trouve devant les maisons appartient à la commune, à moins qu'un titre spécial ne prouve le contraire; les propriétaires ont le droit d'en user, mais ne peuvent revendiquer comme propriété que le tour du volet.

LES AYANT DROIT

article 59 - Les usoirs servent avant tout et en premier lieu aux besoins des riverains, propriétaires, possesseurs ou détenteurs d'immeuble attenant immédiatement les usoirs.

DES DROITS DES RIVERAINS IMMEDIATS

article 60 - Les riverains dont les immeubles sont attenants directement à l'usoir, ont la faculté de se servir des usoirs principalement comme chemin d'accès vers leurs immeubles, comme lieu de dépôt pour leurs fumiers, leurs bois et autres matériaux, pour leurs instruments d'exploitation agricole, commerciale, artisanale ou autre.

DROITS DES AUTRES RIVERAINS

article 61 - Dans tous les cas litigieux, l'usage trentenaire fixera les droits des riverains concernant les usoirs qui ne sont pas situés immédiatement devant leurs immeubles ; ce n'est qu'à défaut de pouvoir établir cet usage trentenaire, qu'il sera procédé selon les dispositions contenues dans les aliénas ci-dessus.

DROITS DES NON-RIVERAINS

article 62 - Les non-riverains, c'est-à-dire toutes les autres personnes, peuvent circuler sur les usoirs à condition de ne pas gêner la circulation et l'exploitation des riverains.

OUVERTURE VERS LES USOIRS

article 63 - Les riverains peuvent établir toutes ouvertures, portes et fenêtres sur l'usoir, sans être astreints à observer une distance quelconque de l'usoir.

INSTALLATIONS ETABLIES SUR LES USOIRS

article 64 - Les installations qui se trouvent sur un usoir et qui peuvent, comme par exemple un puits, servir à l'usage de plusieurs riverains, sont censées pouvoir être utilisées non seulement par le riverain immédiat, mais aussi par les autres riverains, qui pourraient démontrer avoir utilisé cette installation pendant 30 ans au moins.

SUPPRESSION OU MODIFICATION DES USOIRS PAR LES ADMINISTRATIONS COMPETENTES

article 65 - Les administrations compétentes conservent le droit de supprimer tout ou partie de l'usoir et d'en modifier la consistance, mais à la condition que l'exploitation et la circulation au profit des riverains continuent à être possible dans la même mesure que par le passé.

Auguste KOLOPP

Information et Communication

Entretien des usoirs

Dans sa séance du 29 juillet 1992

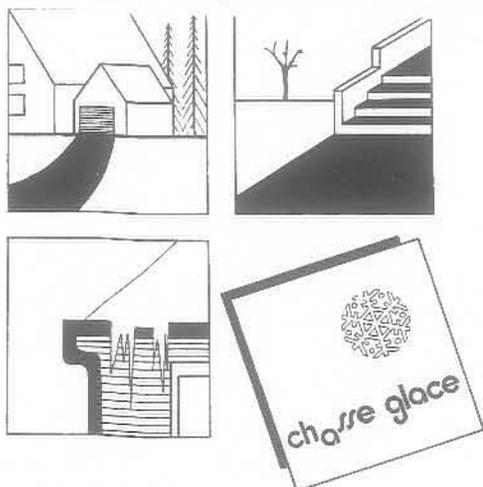
" Le Conseil Municipal décide de limiter à 15 tonnes la charge de passage sur les trottoirs et envisage de rendre les usagers responsables en cas de détérioration. Il décide également de renouer avec une ancienne pratique tombée quelque peu en désuétude, à savoir, celle qui consiste à balayer les caniveaux et les trottoirs là où ils ont été refaits, chacun au droit de sa propriété ou de son usoir ".

Commentaire :

Il serait bon qu'avant l'hiver chacun si cela n'est déjà fait - " balaye devant sa porte ", selon une expression proverbiale, à prendre naturellement au sens littéral.

Néanmoins, comment venir à bout de la neige et du verglas sans endommager les pavés et les enrobés des trottoirs par des substances agressives, tels les cendres, le mâchefer ou le sel ?

***Nous croyons avoir trouvé le remède par un produit économique...écologique...propre ...
" chasse glace "***



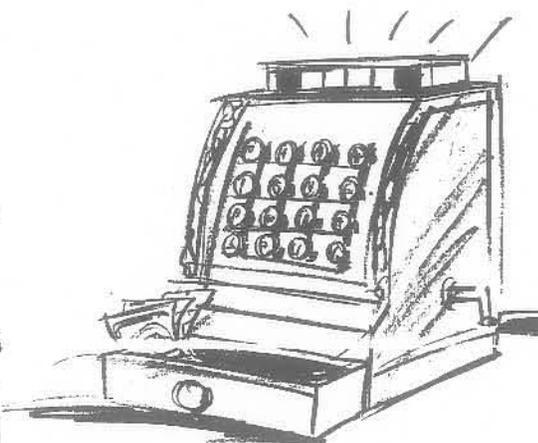
CHASSE GLACE convient aussi bien pour l'application à l'échelon communal ou industriel que pour l'utilisation privée:
gouttières, tuyaux d'écoulement, égouts, marches extérieures, chemins piétons, trottoirs, sorties de garages, routes, parkings, stations d'essences, entrées d'immeubles publics, de boutiques, grands magasins, cinémas, etc ...

CHASSE GLACE est trente fois plus efficace que le sel.

La glace et la neige fondent immédiatement après l'application. Ceci jusqu'à des températures de moins 30° C.

CHASSE GLACE coûte plus cher que les produits chimiques traditionnels mais son action se prolonge pendant longtemps en vertu de son haut degré d'efficacité.

Dose à utiliser par m²: 20 à 80 grammes selon l'épaisseur de la neige ou du verglas.



CHASSE GLACE est non toxique et ne met en danger ni l'homme ni la nature. Les chaussées et plaques de béton ne sont pas dégradées. Chaussures, tapis, marbres ménagés. Sans agressivité sur la pierre naturelle, grès des Vosges, granit, bitume ...

Auguste KOLOPP

Information et Communication

Le brûlage... une question brûlante

Vous trouverez ci-après quelques informations qu'il est utile de connaître

1. Tolérance

D'après le code civil, rien n'interdit de procéder à des feux pour brûler des feuilles mortes, des branches, du foin et autres déchets de jardin. Il s'agit même d'un usage répandu qui fait partie des inconvénients que chacun doit supporter.

2. Prudence

Par contre, il est interdit de brûler des ordures ménagères, du fumier et autres matières humides (tonte de gazon). Le même code stipule que si la fumée dégagée par le feu cause un dommage important à un tiers, une action peut être intentée contre le contrevenant pour "trouble du voisinage". Des fumées importantes peuvent, par ailleurs, entraîner une lourde responsabilité de l'auteur du feu lorsqu'elles se répandent sur une voie et provoquent un accident par rupture de visibilité.

3. Respect d'autrui

Il s'agit donc, en la matière, avant tout de respect d'autrui et de rapports de bon voisinage dans lesquels la municipalité, à priori, n'a pas à intervenir.

Dans les cas graves, cependant la municipalité peut être saisie, mais non par une plainte anonyme ou verbale. Un arrêté municipal pourra alors imposer des jours et des heures durant lesquels les administrés pourront procéder au brûlage ; dans ce cas les infractions seront sanctionnées par une amende.

Cela ne simplifierait la vie de personne.

Alors faisons preuve d'un peu de modération... et de beaucoup de bonne volonté.

4. Autre solution possible

Le brûlage est-il vraiment le meilleur moyen pour se débarrasser de certains déchets qui ne sont pas à proprement parler des ordures ménagères ? Nous ne le pensons pas. Il existe un procédé beaucoup plus écologique. Nous vivons à la campagne. Chacun ne dispose-t-il pas d'un coin de jardin ou de verger pour y entasser ces déchets, pour les recycler sous forme de compost permettant d'amender les potagers, les arbres fruitiers, les arbustes d'ornementation et les pelouses ?

Vous êtes écolos alors profitez de l'article ci-dessous :

M. LE MAIRE,

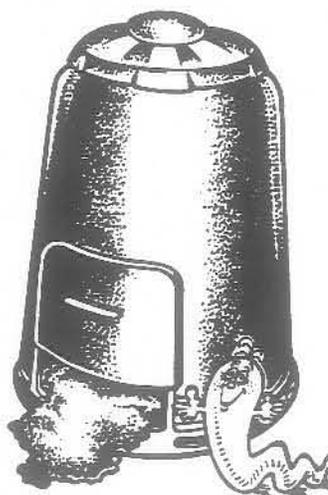
Le traitement des ordures ménagères coûte cher.

Vous pouvez rapidement et sensiblement en réduire le coût grâce au composteur « rapide » 

Agissez comme vos confrères allemands, suisses, autrichiens, sensibilisez vos administrés au compostage individuel.

30 % des ordures ménagères peuvent ainsi être compostés, tout comme les tontes et les tailles de jardin.

N'attendez plus, contactez nous, nous nous ferons un plaisir de vous communiquer nos références et notre dossier « collectivités ».



45, route d'Ernolsheim - Dachstein-Gare - 67120 MOLSHEIM • Tél. 88.38.83.10. Fax 88.49.32.80

Lu pour vous

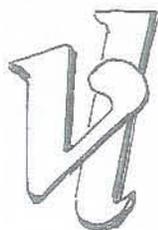
n° ISBN 024-0958

association
pour l'étude
et la
sauvegarde
du
patrimoine
rural

23 boulevard
albert 1^{er}
54000.nancy

Villages lorrains

octobre 1992 n° 60



Un peu de couleur pour marquer une étape de plus : le numéro 60 de notre revue. Cette image expressive - de grands usoirs gazonnés devant les maisons mitoyennes, le tas de bois de l'afflouage - prise à Henridorff, en Moselle, nous rappelle l'évolution très positive des aspects de tant de villages de Lorraine pendant la dernière décennie. Y avons-nous un peu contribué ? nous l'espérons. Depuis 1974, cette revue ne cesse de citer d'heureuses initiatives, d'attirer l'attention sur la vitalité villageoise et sur les beautés plus ou moins secrètes de notre province ; nous les faisons découvrir à ceux de nos adhérents qui le souhaitent deux fois par an (et c'était la 18 ème "Journée de terrain" le 4 octobre dernier). Nous continuerons ainsi tant que nous en aurons la force et les moyens.

V.L.

Une page, ô combien élogieuse, qui montre une fois de plus la notoriété de notre village-rue !

CONCOURS

Une double erreur s'est toutefois glissée dans la légende. A vous de la découvrir. La meilleure réponse sera primée.

(concours réservé aux scolaires des 1^{er} et 2^{ème} degrés. Réponse à adresser sous enveloppe à la Mairie avant le 31 janvier 1993).

Auguste KOLOPP

Information et Communication

A noter

Locations

Très souvent, les personnes à la recherche d'un logement s'adressent à la Mairie. Un appel est donc lancé aux personnes désirant louer des appartements ou possédant des appartements vacants. En effet, de plus en plus de demandes arrivent en Mairie émanant de jeunes couples désirant se loger dans notre commune. A notre grand regret, nous sommes souvent obligés de confesser notre ignorance. Si vous souhaitez louer une maison ou un appartement, signalez-le à la Mairie qui vous enverra des candidats.

Liste électorale

Rappel ! Les jeunes qui auront 18 ans avant le 1er mars 1993, devront se faire inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre 1992, date limite, afin de pouvoir voter en mars 1993. Sont également concernées toutes les personnes nouvellement domiciliées dans la commune et non encore inscrites. Aucune inscription ne se fait d'office.

Sécurité Sociale

La C.P.A.M. assure toujours une permanence itinérante, les 1er et 3ème jeudis de chaque mois de 14 h 00 à 14 h 50, à proximité de l'église.

Arrivées - Départs

Le maintien à jour permanent de notre fichier communal repose sur la coopération entre les habitants et nos services, et permet d'éviter bien des désagréments lors du recouvrement des diverses redevances - entre autres - les ordures ménagères, - auxquelles la population est assujettie.

Aussi, nous vous serions très reconnaissants de bien vouloir consacrer quelques instants aux formalités administratives en vous présentant à la Mairie pour y déclarer votre arrivée ou y signaler votre départ. Nous comptons sur la compréhension de tous.

Vaccinations

Les parents sont informés que les vaccinations sont obligatoires pour les enfants de 6 mois à 11 ans. Les assujettis peuvent s'adresser, à leurs frais, à leur médecin traitant. Cependant, il doivent remettre à la Mairie un certificat délivré par ce médecin, afin de permettre la mise à jour du fichier de vaccinations détenu en Mairie.

Au delà de 11 ans, les vaccinations ne sont plus obligatoires, mais recommandées.

Dans ce dernier cas, la Mairie n'est plus tenue de rappeler aux intéressés les périodes de vaccinations.

A noter !

1 . Heures d'Ouverture et Permanences de la Mairie

Des impératifs de service ont rendu nécessaire un remaniement du planning des permanences à savoir :

Lundi	de 19 h 00 à 20 h 00
Mardi	de 11 h 00 à 12 h 00
Jeudi	de 19 h 00 à 20 h 00
Vendredi	de 11 h 00 à 12 h 00
Samedi	de 11 h 00 à 12 h 00

Les horaires précités sont en vigueur depuis le 2 novembre 1992

Dès le mois de Janvier 1993 et pour quelques mois, ces horaires subiront des restrictions.
Vous serez avertis de ces changements en temps utile.

2 . Recrutement

A la suite du prochain départ à la retraite de notre **ouvrier communal**,
nous recherchons à plein temps pour son remplacement une personne

correspondant au profil suivant :

- connaissance dans toutes les tâches manuelles (bricoleur)
- grande disponibilité
- esprit d'initiative

Cet emploi est à pourvoir pour la fin du 2ème trimestre 1993

Les candidats pourront s'inscrire à la MAIRIE

Avis aux amateurs !

Jean-Jacques KAISER

Bilan des travaux réalisés en 1992

1 . Construction de trottoirs et de caniveaux le long du CD 104F

(à l'entrée et dans la traversée du village jusqu'à la hauteur de l'église)

Maitre d'ouvrage	: Commune de Henridorff
Maitre d'oeuvre	: DDE de Phalsbourg
Entreprise	: Colas et Lingenheld
Coût des travaux	: 1 095 200 F subventionnés à 45 %

La confection des caniveaux et des trottoirs a dû se faire en même temps que la traversée du CD 104F, travaux financés par le Département.

Les caniveaux et les trottoirs, qui courent le long de la Grand'rue des deux côtés de la chaussée, ont été couverts d'un pavage. Des bouches d'égout et de canalisation ont été mises en place pour évacuer l'eau pluviale sur le réseau d'assainissement existant.

Sur la route de Waltembourg, il n'y a plus qu'un seul trottoir avec un revêtement en enrobé et des bordures en béton, la continuité des deux types de trottoirs se matérialisant par un passage pour piétons en pavés à l'entrée de la Grand'rue. Nous encourageons tous les riverains de renouer avec une ancienne tradition, celle qui consiste à nettoyer les caniveaux et à balayer les trottoirs au regard de leur riveraineté.

Dans le même cadre de réalisations, le chemin de la Hofmuhl classé à présent en voie communale a été élargi et revêtu d'une couche d'enrobé après l'avoir soumis au préalable à des travaux de remblai. Les cinq propriétés, qui donnent sur ce chemin, sont équipées d'un réseau d'assainissement et d'un regard.

Nous vous signalons à toutes fins utiles, que la plantation de nouveaux arbres, sur l'usoir communal pour les habitations sises dans la Grand'rue, est interdite dans la perspective de l'élaboration d'un projet d'ensemble, le prolongement du CD 104 F dans la partie " Everend " étant prévu, comme nous le souhaitons en 1994



photo de la Grand'rue "Unterend"

Les travaux

2 . Rénovation de la Mairie 1ère tranche

Dépenses à ce jour : 70 000 F subvention 35 %

La Mairie comporte désormais :

- le bureau du Maire entièrement refait avec des parois isolées par doublage 50 + 10, un faux plafond type "ARMSRONG" brun clair et un plancher bas revêtu d'un carrelage mat collé sur chape.
- un local toilette équipé d'une nouvelle cuvette avec réservoir attendant et d'un bac alimenté d'eau chaude et froide.
- un nouveau chauffage central à eau chaude avec une chaudière gaz à ventouse. 7 radiateurs en acier et une distribution en polyéthylène réticulé cachée dans le faux plafond des différentes pièces, la réserve de gaz propane étant placée à l'arrière du bâtiment.
- 7 nouvelles fenêtres en PVC blanc posées par un artisan local

Sachez que ces travaux ont été réalisés en grande partie par Monsieur Joseph MORGENTHALER, l'ouvrier communal qui a utilisé toutes ses compétences et nous a démontré tout son savoir-faire.

Bravo !



photo bureau du Maire

Les travaux

Objectifs pour l'année 1993

1 . Construction d'un réservoir semi-enterré

Coût de l'opération 1 000 000 F subvention 60 %

Ce réservoir semi-enterré sera implanté, entre le chemin vicinal et le château d'eau existant, sur plusieurs bouts de parcelles qui seront rachetés à leur propriétaire au prix de 400 F l'are. Sa capacité sera de 250 m³ dont 120 m³ de réserve d'incendie. Le débit d'eau sera assuré par deux surpresseurs électriques permettant ainsi d'avoir la pression désirée au robinet du consommateur.

Ce projet comprendra également l'aménagement d'un chemin d'accès en enrobé et d'un réseau d'assainissement pour servir au besoin en cas de purge et à évacuer le trop-plein. Ces deux projets plus la pose d'une ligne électrique assurent la viabilité de 35 ares de terrain qui seront acquis au cours de cette année le long de ce chemin au prix de 3 000,00 F l'are. La commune dispose ainsi d'une réserve de terrains à bâtir de quatre parcelles.

Nous notons par ailleurs que le syndicat des eaux s'est engagé à renouveler le tronçon de conduite d'alimentation entre la vallée et le château d'eau après la construction du nouveau réservoir.

A ce moment-là, la pénurie d'eau, dont nous avons déjà eu à souffrir, sera pratiquement impossible.

2 . Rénovation de la Mairie 2ème tranche

montant du devis estimatif : 135 000 F subvention non connue

Bien que les travaux soient déjà bien entamés, il reste cependant plusieurs pièces à rénover notamment le secrétariat, la salle de réunion avec 38 m² de surface au sol et le couloir de la Mairie avec mise en place d'un nouveau tableau de distribution électrique.

3 . Extention du cimetière

Comme les places de sépulture se font rares dans l'enceinte du cimetière, une extension s'avère nécessaire. Logiquement, il faudrait prolonger le terrain vers la forêt et le ceinturer d'une clôture en béton identique à celle qui existe (la hauteur du mur restant à définir)

C'est également prévu l'agrandissement du parking à l'entrée du cimetière. Le mur en moellons fortement fissuré sera démoli, les deux piliers en pierres de taille seront conservés et un nouveau mur en moellons de grès des Vosges, maçonné à l'ancienne, sera élevé à 2 m en recul. Pour l'instant, le montant réel des travaux n'est pas connu, mais d'ores et déjà plusieurs volontaires se sont proposés pour effectuer bénévolement les travaux de démolition, voire même de construction.

Sachez que le surplus financier, en provenance de la 3ème tranche des travaux d'assainissement, permettra en début de l'année 1993 de rallonger le réseau de canalisation dans la route de Lutzelbourg. Il convient vraiment de signaler que de nombreux riverains ont branché les eaux pluviales, certains même l'effluent du groupe septique sur le réseau d'assainissement, démarche, bien entendu, encourageante pour un meilleur environnement et un plaisant cadre de vie.

Le Budget Communal de 1992

1 - Généralités

Cette année encore le Conseil Municipal a adopté le Budget en répondant aux orientations qu'il s'était fixé l'an dernier à savoir : améliorer le cadre de vie.

Les investissements

Priorité a été donnée aux investissements avec notamment l'aménagement de la traversée du village, la rénovation de la Mairie (1ère tranche) la route et l'assainissement des habitations de l'annexe de la Hofmuhl

Le désendettement

Notre commune poursuit en 1992 le désendettement. L'évolution de la dette en capital au cours des dernières années reflète cette volonté.

Cette année, malgré les travaux entrepris notre commune n'a réalisé aucun emprunt et n'a eu recours à aucun crédit de trésorerie.

Le complément provient de subventions et de *l'autofinancement, c'est-à-dire des sommes prélevées sur l'excédent du budget de fonctionnement. (846 077 F)*

La fiscalité

En 1992 la pression fiscale a été maintenue, il en sera de même pour l'année à venir à savoir :

- <i>taxe d'habitation</i>	7.94 %
- <i>foncier bâti</i>	9.15 %
- <i>foncier non bâti</i>	63.58 %
- <i>taxe professionnelle</i>	9.98 %

Le budget 1992 se décompose de la manière suivante :

- * **1 581 975 F pour la section de fonctionnement**
(dont un prélèvement de 846 077 F pour la section d'investissement)
- * **1 791 366 F pour la section d'investissement**

soit un total de 3 373 341 F

Vous trouverez sur les pages suivantes le détail de ces lignes budgétaires.

Informations relatives aux budgets :

La nouvelle rédaction de l'article L.212-14 du code des Communes précise le dispositif de mise à disposition du public des budgets de la commune à savoir :

- Le budget primitif, comme les éventuels budgets supplémentaires, doivent être mis à la disposition du public pour être consultés sur place, quinze jours au plus tard après leur adoption.

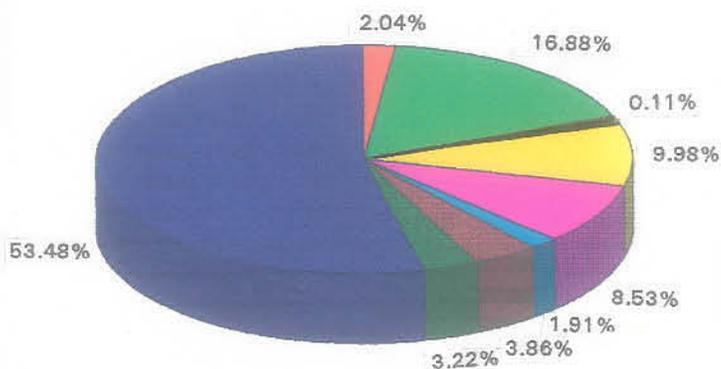


LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



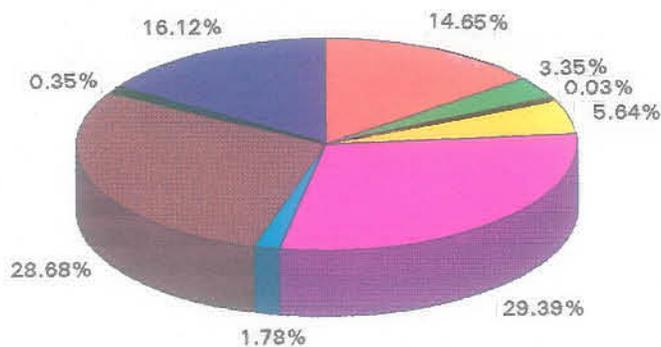
DECOMPOSITION DES DEPENSES

nature	montant	%
denrée et fournitures	32 200	2.04%
frais de personnel	267 000	16.88%
impôts et taxes	1 722	0.11%
trav. Serv.Extérieur	157 950	9.98%
part. et contingent	134 876	8.53%
allocation, subvention	30 150	1.91%
gestion générale	61 000	3.86%
frais financiers	51 000	3.22%
prélèvements p/ invest.	846 077	53.48%
total	1 581 975	100.00%



DECOMPOSITION DES RECETTES

nature	montant	%
produits d'exploitation	231 785	14.65%
produits domaniaux	52 997	3.35%
produits financiers	553	0.03%
recouvrt subvention	89 295	5.64%
dotation de l'Etat	464 951	29.39%
impôts indirects	28 234	1.78%
contributions directes	453 724	28.68%
réduction charges	5 500	0.35%
produits antérieurs	254 936	16.12%
total	1 581 975	100.00%



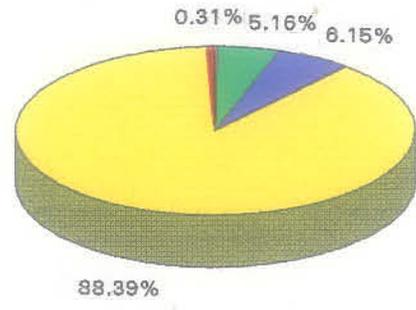
soit un total



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

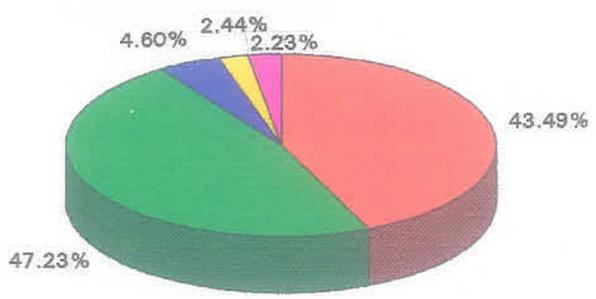
DECOMPOSITION DES DEPENSES

nature	montant	%
dépenses diverses	5 500	0.31%
remb. emprunts	92 400	5.16%
acquisitions de biens	110 101	6.15%
travaux	1 583 365	88.39%
total	1 791 366	100.00%



DECOMPOSITION DES RECETTES

nature	montant	%
subventions équipement	779 150	43.49%
prélèvements sect fonct.	846 077	47.23%
part. trav. équipement	82 469	4.60%
recouvrement créances	43 670	2.44%
autres recettes	40 000	2.23%
total	1 791 366	100.00%



Jean-Jacques KAISER

Gestion de la salle socio-culturelle

Bilan de la saison

Le lundi 30 novembre 1992 s'est tenue dans la salle socio-culturelle la traditionnelle réunion de la municipalité et des associations. A cette occasion Monsieur le Maire a présenté la situation du compte de fonctionnement de la salle à savoir :

<i>Recettes</i>	: 21 361,00 F
<i>Dépenses</i>	: 20 241,00 F
<i>soit un excédent</i>	: 1 120,00 F

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

48 % location des associations locales
42 % location des particuliers
10 % location des associations extérieures

Les dépenses se répartissent comme ci-dessous :

39 % consommation de fuel
23 % frais d'électricité
25 % frais de nettoyage
13 % divers

Lors de cette réunion le Maire signale aux différents Présidents des associations, le problème de la location de la salle pour les jeunes à l'occasion de BOUMS.

Les différents membres présents :

- décident de limiter ce genre de manifestation à 30 personnes maximum ;
- demandent qu'à l'avenir les parents souscrivent une responsabilité civile et qu'une personne majeure assiste à la manifestation et s'en porte responsable.

Par ailleurs, Le Maire rappelle les termes de la délibération du Conseil Municipal du 16 février 1992 **"dorénavant, tous les utilisateurs de la salle soci-culturelle devront souscrire une assurance " responsabilité civile " pendant la durée de l'occupation de la salle, afin de dégager la responsabilité de la commune. Cette clause figurera dans le règlement intérieur de la salle "**

D'autre part il a été décidé d'affecter l'excédent de recette à l'équipement de la salle.

Merci à tous les bénévoles qui font que nos associations vivent et fonctionnent bien.

Jean-Jacques KAISER

Calendrier des manifestations 1993

JANVIER

- le samedi 09 Représensation théâtrale
- le samedi 16 Représensation théâtrale
- le dimanche 17 Représensation théâtrale
- le samedi 23 Représensation théâtrale
- le samedi 30 Représensation théâtrale
- le dimanche 31 Représensation théâtrale

FEVRIER

- le samedi 06 Représentation théâtrale
- le vendredi 12 Assemblée Générale 3ème âge
- le samedi 13 Représentation théâtrale
- le dimanche 21 Concours de Belote du Tennis Club

MARS

- le vendredi 19 Après-midi 3ème âge

AVRIL

- le dimanche 18 Communion

MAI

- le samedi 01 Fête de Famille
- le dimanche 16 Marche Populaire des Pompiers

JUIN

- le dimanche 13 Fête de Dieu A.S.H.
- le vendredi 18 Anniversaires 3ème âge

JUILLET

- le samedi 03 Tournoi de Tennis
- le dimanche 04 Tournoi de Tennis

AOUT

- le samedi 14 Challenge RAUCH
- le dimanche 15 Challenge RAUCH

SEPTEMBRE

- le vendredi 03 Anniversaires 3ème âge
- le samedi 25 Messti ASH
- le dimanche 26 Messti ASH

OCTOBRE

- le dimanche 10 Marche des Donneurs de Sang

NOVEMBRE

- le vendredi 12 Anniversaires 3ème âge
- le dimanche 21 Repas Commune (3ème âge)
- le dimanche 28 Chorale Sainte-Cécile

DECEMBRE

- le dimanche 12 Fête de Noël du 3ème âge

Pour mémoire :

Veillez noter qu'à partir du 1er novembre 1992, tous les vendredis soirs et les samedis matins jusqu'à à la première représentation théâtrale : répétitions théâtrales.

G.V.F. : tous les mercredis soirs à 20 h 00 à partir du mois d'octobre.

Les "Points Forts"

JUIN 1992

Solidarité associative

Si parfois diverses associations sportives ou autres, s'ignorent, HENRIDORFF offre un exemple contraire. Lors du tournoi de football, M. Bernard KALCH, Président de la troupe théâtrale " Les Compagnons de la Scène" a remis à Monsieur Alain KRUMENACKER, Président de L' A.S.H. un équipement complet de maillots. La section théâtrale voulait ainsi remercier les acteurs oeuvrant dans le groupe pour l'aide bénévole durant la période théâtrale. Ce geste de solidarité mérite un grand coup de chapeau; il pourrait éventuellement servir d'exemple à beaucoup d'autres associations.

Bravo !



SEPTEMBRE 1992

Les adieux de l'abbé Brunner

C'est en 1977 que l'Abbé BRUNNER a été nommé curé de la paroisse locale. Aujourd'hui, pour raisons de santé et atteint par la limite d'âge, il a fait valoir ses droits à une retraite amplement méritée. Après une dernière messe célébrée le dimanche 6/09/92 il s'est retiré à Volmunster.

La municipalité lui souhaite encore une bonne retraite.



Les "Points Forts"

SEPTEMBRE 1992

La paroisse a accueilli le Père WILHELM

Dimanche le 13 septembre la paroisse a accueilli son nouveau curé, le RP Gilbert WILHELM qui succède à l'Abbé BRUNNER parti à la retraite.

Le Père WILHELM tout en gardant la paroisse de DANNELEBOURG et son poste d'économiste au ZINSWALD, est le curé de notre localité.

Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.



NOVEMBRE 1992

Remise de médailles

Le 11 novembre 1992 après le dépôt de gerbe, les personnalités et le public se sont rendus à la salle des fêtes, où a eu lieu une cérémonie de remise de médailles à plusieurs membres du Corps de Première Intervention.

Ont fait l'objet d'une décoration : médailles de vermeil pour 25 années de service, Romain BOURNIQUE et Patrick ISAAC (chef de corps). La médaille d'or pour 35 années de service a été décernée à titre posthume à M. Emile HERINGER, décédé il y a quelques mois, la médaille a été remise à son épouse. Par la même occasion, le sapeur Hervé ISAAC s'est vu remettre le certificat d'aptitude au grade de caporal.



A l'écoute des écoles

Echos de l'école maternelle

L'arrivée des élèves

8 h 10 Les premiers enfants arrivent de l'annexe de la Hofmuhl, accueillis par Mme DILL, l'aide maternelle.
8 h 20 Les enfants habitant Henridorff arrivent accompagnés par leurs parents.
8 h 30 Les derniers enfants arrivent avec le bus.

La journée de classe va pouvoir débuter en compagnie de Madame SCHEFFLER leur maîtresse ou de Monsieur OSMOND leur maître.

L'effectif et l'activité de ces enfants

Cette année 28 élèves fréquentent l'école, répartis de la manière suivante :

- 14 moyens
- 14 petits.

Exceptionnellement, pour des raisons d'effectifs, la grande section de maternelle a été scolarisée chez Monsieur KLEIN à Waltembourg. Cet effectif chargé posera encore des problèmes pour la prochaine rentrée.

Ces 28 enfants, tout au long de l'année, vont apprendre à vivre en commun et à développer tout un ensemble de capacités qui les amèneront vers l'apprentissage de la lecture.



photo lors du passage du Saint-Nicolas

A l'écoute des écoles

Ces enfants ne sachant pas encore s'exprimer avec des mots écrits, avaient grande envie de participer à ce bulletin. Ils ont donc utilisé leur moyen privilégié d'expression.

Mon village dessiné par les enfants de la moyenne section



Odile SCHEFFLER

A l'écoute des écoles

l'école primaire

***"L'école était au bord du monde
L'école était au bord du temps
Au dedans c'était plein de rondes..."***

rondes des joies et des peines, des mains tendues, des sourires accueillis ou donnés, des progrès de toutes sortes... des événements petits et grands qu'il m'incombe d'évoquer ici. Je me cantonnerai aux plus heureux.

Début décembre 91, comme à l'accoutumée, Saint-Nicolas nous a visités, les bras chargés de friandises. En signe de reconnaissance, les CE 2 se sont transformés en acteurs et ont joué la légende du patron des écoliers, les CE 1 ont dansé : " Viva la Vie ". Et tous d'un seul élan, nous avons entonné :

***" Saint-Nicolas est en voyage
De sa clochette, j'entends le son
Tonton tontaine ton ton ! "***

L'éternel voyageur semblait apprécier ! Avant d'enfourcher son âne ou sa moto céleste - nous n'avons jamais su - pour d'autres horizons, il nous a promis de revenir.
C'est donc avec une vive impatience que les enfants se préparent à l'accueillir très très prochainement.



photo lors du passage du Saint-Nicolas

A l'écoute des écoles

Classe de neige dans les Vosges

Du 16 au 21 mars, tous les 28 enfants de ma classe grâce à l'aide conjugquée des parents, des trois municipalités et du Conseil Général, ont pu repartir en classe de neige à Xonrupt.

Et fait - extraordinaire ! - la neige était au rendez-vous encore dans les Vosges... bien sûr elle n'était pas de première qualité. Qu'importe, tous les enfants ont pu skier. Ils ont profité également de visites très intéressantes : une confiserie à Plainfaing, une ferme au Ménil, une saboterie à la Bresse, la découverte d'animaux empaillés dans leur cadre naturel ainsi que de magnifiques aquariums avec des poissons de rivières à Xonrupt, la sortie avec le garde forestier, la visite du lac de Gérardmer...

Les enfants ont aussi bénéficié de la présence aimante de bons animateurs. Ils sont revenus, me semble-t-il, riches d'un vécu de groupe dans un milieu différent du leur.



photo de la classe de neige dans les Vosges

Cours d'arboriculture et de jardinage

En avril, Monsieur KLON nous a refait une démonstration de plantation et de taille d'arbres. Six arbres fruitiers sur huit se sont bien acclimatés au jardin de l'école et suscitent la curiosité de certains enfants au fil des saisons : la reine des reinettes, la kloster, la william, la reine claudie, la conférence, le bigarreau...

Nous avons pu goûter les premiers fruits récemment.

Le jardinage a été reconduit début mai. Vers la mi-mai, les premiers radis et les toutes premières salades ont été ramenés dare-dare aux mamans. Elles avaient su si bien encourager nos jardiniers en herbe ! Certaines ont même participé aux semilles.

De ce fait, je crois bien que nos jardins pédagogiques avaient une plus belle allure que par le passé. Les haricots avaient été parfaitement semés en ligne et les carottes s'étaient enracinées avec beaucoup de discipline dans leur propre sillon sans empiéter sur le sillon voisin !

Que de joies aussi lors des premières levées de semis. Les artistes de notre classe n'avaient pas oublié d'égayer des parterres avec des fleurs aux coloris variés. Nous saisissons certains moments de récréation pour faire déjà provision de couleurs pour le long hiver !

A l'écoute des écoles

Présentation de films

Fin mai, Monsieur Claude JEAN projectionniste conférencier a présenté aux enfants de tout le regroupement un film sur la flore et la faune de nos forêts.

Fin juin, nous avons vécu une soirée agréable avec les parents de mes élèves et les représentants des Municipalités. Grâce à des petits films vidéo et des diapos, nous avons pu revivre les joies et les découvertes de la classe de neige. Les enfants ont chanté et dansé pour faire plaisir à leur façon.

Echange de correspondance

L'année scolaire écoulée a été marquée ainsi par une correspondance plus nourrie et plus suivie, que par le passé, avec un village du Nord Cameroun : Pomla Manga. Les enfants ont écrit - avec l'aide des parents, des lettres individuelles plus intéressantes. En classe, nous avons rédigé surtout des lettres collectives, de petits contes amplement illustrés aux crayons feutres.

Quant aux correspondants, ils nous envoyaient essentiellement des lettres collectives et des dessins faits au crayon de papier.

Fait nouveau aussi : pour la première fois, la correspondance fut suivie par un maître africain. Travail apprécié : notre photo de classe est affichée à l'inspection Départementale de Garana qui encourage fortement ces échanges Nord-Sud.

Nous poursuivons donc cette correspondance.

Projet de sortie à NANCY

Au printemps, nous voudrions faire découvrir aux enfants la capitale lorraine, la place Stanislas, la pépinière, les aquariums avec les poissons tropicaux...Vieux rêve que nous caressons depuis un certain temps ! Permettra-t-il d'éveiller l'enfant à la beauté qui s'impose d'emblée dans la nature et à celle créée par l'homme ? Nous l'espérons... d'autant plus, qu'avec un peu d'aide, l'enfant sait faire du beau lui même déjà, avec les mots, les couleurs, les sons...

Cours de musique et de catéchisme

Cette année nous avons de nouveau la grande chance d'avoir une intervenante émérite : **Madame Sabine DOERR**. Elle vient - tous les mardis après-midi - **offrir durant une heure ses compétences en musique, rythme, chant, expression etc...**

Moment privilégié pour nous du fait que le grand groupe de 29 élèves soit 16 CE 2 et 13 CE1 est scindé en deux. Nous pouvons donc travailler plus aisément selon le niveau des enfants.

Pendant que le groupe musique travaille en classe, les autres élèves, dans la salle d'activités voisine, sous mon autorité, font des exercices de soutien grâce à toute une batterie d'exercices sur fiches mais aussi grâce à l'outil informatique.

Une autre intervenante très appréciée est **Madame TRAPP Jacqueline**. Elle assure l'heure de catéchèse, le lundi après-midi.

Vitalité, joies simples, curiosité, poésie... rivalité, fragilité, besoin de respect et de bonne présence voilà la ronde de quelques mots exprimant un peu la richesse des enfants d'ici et ailleurs.

Puissions-nous aider ces enfants à "bien s'épanouir" en travaillant en réseau.

Christiane LECHNER

La vie associative

Tennis Club

Allons enfants !

Au cours de l'année écoulée, le comité a porté son action principalement sur l'adhésion de jeunes membres.

Grâce au concours bénévole de Monsieur Servais STENGER une école de jeunes a fonctionné durant l'été. La fréquentation de l'école de jeunes fut encourageante mais elle demandera à être confirmée au cours de l'été 1993, le club ayant inscrit Monsieur Frédéric PETRAZOLLER au stage d'éducateur fédéral.

Au niveau de la manifestation annuelle, le Tennis Club a renoué avec une vieille tradition. Le concours de belote a connu un vif succès avec, à la clé, de nombreux lots de valeur.

L'expérience sera renouvelée dimanche le 21 février 1993 à partir de 14 h 00 Avis aux amateurs...!

Le tournoi interne donna lieu à un remake bien connu. En effet Patrick HEITZMANN opposa une belle résistance à Frédéric PETRAZOLLER qui remporta l'édition 1992 sous les applaudissements d'un public nombreux, ravi de la prestation des deux joueurs.

D'autre part, le comité a décidé pour des raisons de sécurité de s'aligner sur le calendrier de la ligue nationale de Tennis allant du 1er novembre au 31 octobre en ce qui concerne la validité des licences.

A cette occasion le club a fait grâce de six mois de cotisation à ses membres.

Lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 1992, le président Lucien WEBER eut le plaisir de souligner un regain d'enthousiasme pour l'activité tennistique, confirmée par un accroissement sensible du nombre de licenciés.

Encore une fois, allons enfants ! ... et parents !



photo des finalistes lors du tournoi interne

Le comité

La vie associative

Section de Gymnastique Volontaire

Cette année a été marquée par des *changements et des innovations* pour la section de gymnastique volontaire. Elle redéfinit par la même occasion *les nouvelles orientations*.

1. Les changements

La section des enfants : Bien que toujours existante, elle voit ses adhérents diminuer en nombre. Pourtant elle offre aux enfants de 3 à 11 ans la possibilité de pratiquer de la gymnastique adaptée à leurs possibilités. En outre les séances qui ont lieu les mercredis après-midi de 14 h 00 à 16 h 00 ne se limitent pas uniquement à la gymnastique, elles offrent aux participants d'autres activités : le bricolage, des jeux, des sorties en plein air etc...

La section de gymnastique volontaire "avance en âge" : Cette section n'a pas vu son nombre d'adhérents croître avec les années et plutôt que de la laisser se scléroser et repliée sur elle-même, elle a été rattachée pour le moment à la section GVF. Cette catégorie ne disparaît pas et peut à tout instant redémarrer si le nombre de participants se manifeste.

La section féminine : Elle a retrouvé un dynamisme et une activité croissante avec l'arrivée des personnes de la section "avance en âge" et surtout grâce au nombre de nouvelles adhérentes. Cette section qui au courant de l'exercice écoulé comptait une vingtaine de personnes est passée à 35 membres.

Les animateurs : Après plusieurs années de bons et loyaux services Monsieur Eugène SPAETS nous a quittés pour laisser la place à une bien sympathique animatrice connue des jeunes et des moins jeunes. En effet, elle dirigeait ces deux sections, il s'agit de Madame Christine ALLAPHILIPPE. C'est avec plaisir que la section de G.V.F. l'a accueillie.

2. L'innovation

Pour la première fois la section G.V.F. a participé à la fête du sport, Samedi le 16 mai 1992. Ce qui a donné lieu à une séance de gymnastique ouverte à tout le monde, participants ou spectateurs, suivie d'un pot de l'amitié offert par le club.

La vie associative

3. Les activités

Ce sont bien sûr les séances de gymnastique qui ont lieu tous *les mercredis soir de 20 h 00 à 21 h 00 à la salle socio-culturelle.*

Cette heure permet à chaque membre de la section de maintenir sa forme physique et morale en pratiquant une multitude d'exercices d'assouplissements très variés dans une ambiance chaleureuse et bon enfant.

Pour clôturer la saison 1992, la section s'est retrouvée pour une soirée amicale.



photo de l'ensemble des membres actifs

Marie-Andrée KRUMENACKER

La vie associative

Association des donneurs de sang bénévoles

Bilan de la saison

Durant l'année 1992 trois collectes de sang ont été organisées :

- le 21/04/92 : 46 dons
- le 27/07/92 : 70 dons (S.O.S. cantonal)
- le 23/12/92 :

Après quelques remaniements, le comité se compose de neuf membres :

Présidente	: Simone WEBER
Vice-Présidente	: Marie-Andrée PETRAZOLLER
Secrétaire	: Régine MOUTIER
Trésorier	: Eugène ISAAC
Assesseurs	: Véronique KLON - Angèle SCHMITT - Albert HEITZMAN - Gilbert TROMP - Jean-Marie.BAILLY

L'association tient à vous remercier et notamment les quinze personnes qui vont régulièrement au centre de plasmaphérese et vous félicite pour ce noble geste.

On dit souvent : "cela n'arrive qu'aux autres", mais!...

Si vous n'avez jamais donné votre sang, il faut qu'à la prochaine collecte de sang, vous preniez le temps de venir tendre votre bras. Cela ne vous demandera que quelques minutes et vous verrez la satisfaction que procure le plaisir d'avoir aidé ceux qui souffrent à reprendre pied dans la vie active. Vous aurez accompli une action dont vous serez fiers et qui fera l'admiration de votre famille et vos enfants.

Cela vaut bien une petite piqûre, n'est-ce pas ?

Vous avez bon coeur, donnez votre SANG

Randonnée pédestre

Pour la première fois, les responsables de la section locale avaient organisé le dimanche 11 octobre 1992 une randonnée pédestre.

Une cinquantaine de participants : hommes, femmes et enfants ont pris le départ devant la salle socio-culturelle, avant d'emprunter un circuit de 10 kilomètres, à travers les proches forêts. Ce fut une occasion de découvrir les magnifiques sites de notre belle région. Après plus de deux heures de marche, toute l'assistance se retrouvait à la salle socio-culturelle où un repas fut servi.

La section envisage l'organisation d'une nouvelle randonnée pour 1993 et encourage vivement les Henridorféens à y participer.



Le comité

La vie associative

Club de l'Amitié et du 3ème Age

Toujours aussi florissant, le Club de l'Amitié et du 3ème Age a fait preuve d'une activité constante durant l'année 1992.

Vie courante du Club

Cette année a été jalonnée par des événements tristes, le plus souvent par des événements heureux, toujours attendus et par des retrouvailles mémorables.

La Chronique Nécrologique

Il est vrai que cette année a été marquée par la disparition successive de nos doyennes Madame OBERLE Marie âgée de 95 ans et Madame RIEDINGER Marie âgée de 94 ans, membres du club depuis sa création en 1983.

Les anniversaires

- **19 mars** : Le club a fêté les anniversaires du 1er trimestre ; les natifs de janvier-février et mars étaient à l'honneur ainsi que les Joseph et Joséphine.
- **25 juin** : C'est un nouveau printemps pour ceux et celles nés au second trimestre de l'année qui a été fêté avec un plaisir partagé.
- **04 septembre** : Après une messe célébrée par l'Abbé BRUNNER à l'intention de tous les défunts du club, les membres se sont retrouvés autour d'un repas pour fêter les anniversaires du 3ème trimestre.
- **19 novembre** : Ce fut une après-midi récréative organisée pour tous ceux qui fêtaient leur anniversaire en octobre-novembre et décembre.

Auparavant le matin, une messe a été célébrée en mémoire de Monsieur André KALCH qui venait de nous quitter.

S'il est de tradition de fêter tous les anniversaires, le club met un point d'honneur à célébrer avec une considération particulière celles et ceux qui atteignent un âge particulièrement respectable.

C'est ainsi que :

le 02 février, le club avec leur Présidente a souhaité un joyeux anniversaire avec des fleurs et un cadeau à Monsieur Adrien MARTINELLE, qui fêtait ses 90 ans.

le 25 février, c'était un plaisir pour le club d'honorer leur doyenne Madame Marie RIEDINGER, qui fêtait ses 94 ans.

le 22 novembre, la nouvelle doyenne du club Madame Marianne MOUTIER, avait convié le comité à marquer dignement son 91ème anniversaire. La nouvelle doyenne fait honneur au club, car elle est certainement la plus assidue des adhérentes de par sa présence et sa participation aux activités.

Au cours de cette année, la Présidente et la Vice-Présidente ont eu le plaisir d'adresser leurs plus vives félicitations et leurs meilleurs vœux à :

Madame Anna BERLOCHER
Madame Françoise MATHIS
Madame Clémentine HERINGER
Madame Thérèse HEITZMANN
Madame Marianne GOBERVILLE

qui ont fêté leurs 80 ans.

La vie associative

Noces d'Or

En septembre Monsieur Hippolyte HEITZMANN et Madame Thérèse BURCKEL, de même que Monsieur Joseph NOBLET et Madame Joséphine MOUTIER, ont eu la chance et le bonheur de fêter leur cinquante ans de vie commune. Le club a partagé leur bonheur et leur joie et a tenu à marquer cet événement en leur offrant un petit cadeau souvenir et en leur adressant des félicitations chaleureuses avec des fleurs.

Les activités du Club et les temps forts

Pèlerinage

Le 18 juin a donné lieu à une sortie d'envergure puisque le club s'est rendu au pèlerinage "Maria zu den Ketten" en Allemagne à Zell Harmersbach dans la Forêt Noire pour la Fête de Dieu. Le club a assisté à une messe en plein air et a participé à une procession exceptionnelle où les participants locaux portaient les différents costumes traditionnels.

Il est d'usage au club de se rendre le 8 septembre à Bonne-Fontaine pour la fête de la Nativité de la Vierge Marie.

C'est pourquoi, la Présidente a organisé ce jour-là, le pèlerinage où une quarantaine de personnes ont pu profiter d'un temps de prière et de recueillement.

Départ

Le 4 septembre alors que le club fêtait les anniversaires du 3ème trimestre, Soeur Lucie Antoine Marie s'appretait à repartir au Cameroun. Le club a profité de cette journée pour lui adresser un bon retour dans sa mission et tous les voeux de bonne continuation dans son charisme. Un témoignage de soutien et d'amitié s'est traduit par la remise d'une collecte organisée lors de la messe du jour.

Rappelons que ce jour Soeur Lucie était également à l'honneur car elle faisait parti des personnes qui fêtaient leur anniversaire



Le 7 septembre : moment émouvant pour le club qui devait souhaiter une bonne retraite à un des leurs et non le moindre. En effet, l'Abbé Antoine BRUNNER quittait le village pour une retraite bien méritée à Volmunster, accompagné de sa gouvernante Madame Sidonie HAAS. Le club leur a adressé un témoignage de sympathie et d'amitié.

La vie associative

Retrouvailles

Le 7 mai 1992 le club était en liesse pour accueillir le club du 3ème âge de Schorbach près de Bitch, ce qui a donné lieu à des retrouvailles et à une journée inoubliable.

Comme l'a rappelé la Présidente locale dans son allocution : **"Ce sont des journées très dures et éprouvantes qui ont tissé un lien entre les deux villages. En effet, les habitants de SCHORBACH ont été accueillis en qualité de réfugiés en septembre 1939 et cette période reste gravée dans leur mémoire"**.

La présidente du Club du 3ème Age de SCHORBACH Madame WEBER, a rendu hommage aux habitants de Henridorff pour ce geste de solidarité et pour l'accueil chaleureux qui leur avaient été réservé.

C'est autour d'une table bien garnie que les uns et les autres se sont retrouvés et que les souvenirs ont été évoqués. Cette journée restera mémorable pour tous, car elle a été marquée par les retrouvailles et par l'animation particulière offerte à tous à travers des chants, des danses et des sketches.



Puisse une telle journée de rencontre se renouveler à l'avenir dans une même joie et une amitié grandissante.

Au moment où cet article est rédigé, Noël est à nos portes et le Club aura encore des bons moments à vivre dans la joie et le partage.

En effet le 13 décembre le club aura sa fête de Noël qui débutera par une messe à 10 heures, célébrée par le Père WILHELM en mémoire des défunts du club, suivie du traditionnel repas de Noël.

L'après-midi sera marquée par le passage de la "Christkindel" et sera rehaussée par la chorale du 3ème âge qui ne manquera pas d'entonner ses merveilleux chants de Noël.

***Que ce temps béni apporte Paix - Joie - Amour
dans tous les coeurs.***

Alphonsine KRUMENACKER

La vie associative

Sapeurs Pompiers de Henridorff

Interventions

L'année 1992 s'est soldée par une douzaine d'interventions détaillées comme suit :

- 2 feux de cheminées
- 1 feu de forêt (Maquis Landes)
- 5 destructions de nids de frelons
- 1 sauvetage d'une biche tombée dans le canal
- 1 fuite de citerne à mazout
- 2 inondations de caves

Stages

Plusieurs sapeurs pompiers se sont démarqués une fois de plus aux différents stages de perfectionnement au cours de l'année, à savoir :

- initiation
- lot de sauvetage
- cave à fumée
- stage de Caporal

Ce qui représente environ 125 heures de stages auxquelles il faut ajouter la participation de certains d'entre eux aux :

- parcours sportifs
- cross d'arrondissement, cross départemental et cross national
- épreuves d'athlétisme
- challenge Chauffray
- ainsi que la manoeuvre mensuelle

Une mission bien remplie pour nos soldats du feu.

Fête annuelle

L'année 1992 a marqué la traditionnelle fête des sapeurs pompiers par une Marche Populaire Internationale. Une participation de 534 marcheurs a été enregistrée pour cette innovation dans notre localité. Cette marche sera reconduite en 1993 à la date du 16 mai ; nous vous invitons et vous encourageons dès à présent.

La vie associative

Cérémonie

Le 11 novembre a été marqué par la présence de différentes personnalités dont celle de Monsieur le Conseiller Général, Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, le Président du Conseil de Fabrique de l'Eglise et les présidents des différentes associations de notre village.

A l'issue de la cérémonie une remise de distinction a été décernée aux sapeurs pompiers suivants :

- a été nommé caporal, Hervé ISAAC
- a reçu la médaille d'or à titre posthume, le sapeur Emile HERINGER pour 35 années de service (c'est à son épouse Madame Jacqueline HERINGER que la médaille a été remise).

- ont reçu la médaille de vermeil :
 - . le caporal Romain BOURNIQUE pour 25 années de service
 - . le lieutenant Patrick ISAAC chef de corps pour 25 années de service

- a reçu la médaille d'argent :
 - . le sapeur Joseph MEYER qui prend sa retraite avec 20 années de serviceA cette occasion, l'amicale des sapeurs pompiers lui souhaite encore une agréable et longue vie.

La Sainte-Barbe

Les pompiers n'ont pas failli à la tradition annuelle : la fête de la Saint-Barbe, leur patronne. L'effectif au complet avec le lieutenant Patrick ISAAC, chef de corps assistaient à l'office religieux célébré à leur intention par l'abbé Wilhelm, curé de la paroisse.

Après la messe, ils distribuèrent du gâteau aux enfants des écoles et aux personnes âgées.



La vie associative

La troupe théâtrale " les compagnons de la scène "

Nous pouvons dire, comme le bon vin, que la saison 1992 fut une bonne cuvée, et riche en événements...!

Un fait nouveau, cette saison. C'est la première année que nous avons constaté une régularité des spectateurs lors de nos représentations. Il semble donc que les amateurs de théâtre choisissent l'étalement plutôt que de s'entasser. En fin de saison comme les années précédentes, les importantes chutes de neige de la fin de saison 1991 sont peut-être restées en mémoire... ou est-ce un simple fait du hasard ? Cette année devrait nous permettre de faire le point sur cette situation.

Ce que nous redoutions est arrivé, lors de la première représentation réservée au 3e âge, ce fut notre premier débordement. Que faire lorsque des groupes arrivent en bus avec plus de personnes que de places disponibles ? Pas facile pour faire comprendre aux personnes venues sans réservation qu'elles risquent d'être séparées.

Nous espérons que pour la saison à venir, ces problèmes seront résolus.

Que de péripéties lors de nos représentations

Pas d'âge pour être malade. Notre bébé était particulièrement asthmatique, lors de ses pleurs en début de saison ; mais très vite il retrouva la santé, avant de "perdre la tête" à la dernière représentation. Événement autant imprévisible qu'involontaire et qui sans le talent et l'expérience de l'acteur en scène, pour rattraper la situation, aurait pu être des plus gênants... Bravo !!

Un deuxième acte qui se termine... une actrice s'effondre sur scène...Le rideau se ferme sous les applaudissements du public non conscient de ce qui se passe sur scène. De l'autre côté du rideau comme pour tous les membres de la troupe, c'est grave, c'est l'angoisse, c'est la panique. Tous ont compris : c'est un malaise.

L'entracte se prolonge et semble sans fin. Soudain le 3ème acte commence ; elle est là, debout, et elle tiendra son rôle jusqu'à la fin au milieu d'acteurs plus angoissés que concentrés. Bravo pour le double rôle, mais nous ne faisons pas de dramatique !! Histoire sans précédent.

Solidarité et divertissement ont marqué l'intersaison

a) Solidarité entre l'A.S.H. et la troupe théâtrale.

En effet de nombreux footballeurs participent chaque année à la réussite du spectacle et c'est à ce titre que les Compagnons de la Scène ont remis un jeu complet (maillot,short et chaussettes) au Président de L'A.S.H. lors d'un tournoi du mois d'août.

b) Divertissement autour de la pièce de Jean POIRET au Théâtre Municipal de Mulhouse

" trois partout avec Michel LEEB et Maurice RISCH de beaux numéros d'acteurs aux multiples facettes". Du vrai professionnalisme.

La vie associative

Préparation de la nouvelle saison

1993 sera l'occasion de vous présenter une pièce humoristique en 3 actes de Franz ARNOLD et Ernest BACH adaptée par Michel SCHUTZ

" D'HAÏSCHRÄCK VUM TIVOLI "

Ce spectacle met en scène 12 acteurs (5 femmes et 7 hommes)

Il est à noter que pour cette année nous enregistrons le retour ... d'anciens (nes)... mais aussi l'arrivée de nouveaux talents... Comme quoi, la troupe théâtrale est en perpétuelle mouvement !
Avis aux amateurs.!

Les répétitions se déroulent tous les week-ends depuis le 30 octobre 1992

8 représentations seront au programme selon le calendrier suivant :

Samedi	9 janvier	1993 à 20 h 30
Samedi	16 janvier	1993 à 20 h 30
Dimanche	17 janvier	1993 à 15 h 00
Samedi	23 janvier	1993 à 20 h 30
Samedi	30 janvier	1993 à 20 h 30
Dimanche	31 janvier	1993 à 15 h 00
Samedi	6 février	1993 à 20 h 30
Samedi	13 février	1993 à 20 h 30

Nous voulons remercier toutes les personnes qui nous soutiennent durant la saison ainsi que le Club de Gymnastique Volontaire Féminine pour leur compréhension.



Les Compagnons de la scène avec le président Bernard Kalch.

(Photo DNA)

Bernard KALCH

La vie associative

Association Sportive de Henridorff

Bilan de l'année écoulée

La saison 91/92 est globalement positive pour l'ensemble des équipes engagées.

Equipe A

Quitter la promotion d'Honneur sur un coup de dés (se rappeler le match de Sarreguemines), est une motivation suffisante pour immédiatement viser la remontée la saison suivante. Les joueurs de l'équipe A détenaient cette motivation et pendant les trois quarts du championnat, caracolaient en tête du classement en compagnie de Sarrebourg. Bizarrement l'équipe a craqué près du but en s'inclinant notamment à Dolving, lanterne rouge, et en perdant du même coup tout espoir de titre. Pourtant cette équipe avait les moyens d'aller jusqu'au bout, puisqu'elle réussit à terrasser son rival Sarrebourg lors de l'avant dernière rencontre. Ce match avait d'ailleurs fait beaucoup de bruit et surtout fait couler beaucoup d'encre dans la presse locale, les Sarrebourgeois reprochant à Henridorff de ne pas les avoir laisser gagner et d'avoir ainsi favorisé l'accession de Morhange en Promotion ; ce qui est tout de même un comble, le but d'un match de football étant de gagner et non de céder à la tricherie. L'équipe fanion termine finalement à la 3ème place avec 24 points.

Equipe B

Sans être irrésistibles, les réservistes capables du meilleur comme du pire, se sont tout de même maintenus aisément en 2ème division. Avec un total de 15 points, ils décrochent la 7ème place.

Inter saison

Fête-Dieu

Le 21 juin dernier grâce à l'initiative de l'A.S.H. et la bonne volonté de l'Abbé BRUNNER, Henridorff a renoué avec une tradition qui s'était perdue il y a plus de 15 ans : la procession de la Fête-Dieu.

Après s'être retrouvés à l'église, les fidèles précédés par l'Abbé BRUNNER portant le Saint-Sacrement et les pompiers se sont rendus en procession vers le stade où eut lieu la messe.

Après un excellent repas, les nombreux participants à cette journée ont eu droit au traditionnel tournoi de quartiers, remporté brillamment par le "Untereng".



La vie associative

Challenge RAUCH

Le 15 et 16 août, l'A.S.H. avait invité pour disputer le Challenge RAUCH les équipes de Gosselming, Hommert et Schaeferhof.

Les finales se sont toutes les deux terminées par l'épreuve des tirs au but.

Schaeferhof-Hommert 1 - 1 Schaeferhof au tir au but
Henridorff-Gosselming 3 - 3 Gosselming au tir au but

Lors de cette journée, le Président de la troupe théâtrale Monsieur Bernard KALCH, remet une tenue complète (maillots, shorts et bas) à l'équipe fanion.

Nous remercions l'ensemble de la troupe théâtrale pour ce beau geste, qui prône la bonne entente entre les associations locales.

Saison en cours

La saison actuelle se présente mi-figue mi-raisin. **L'équipe A** a rarement évolué au complet car elle dut pallier à l'absence de plusieurs titulaires blessés. Après six rencontres de championnat elle n'a que 6 points (2 victoires, 2 nuls et 2 défaites). Si viser le titre paraît illusoire, le maintien ne devrait pas poser de problème.

En Coupe de France, l'équipe a été éliminée au deuxième tour par Blainville (division d'Honneur) après un match extraordinaire de la part des locaux, qui s'étaient créés le plus grand nombre d'occasions. Malheureusement la terrible épreuve des tirs au but leur fut fatale.

En Coupe de Lorraine, elle a également été éliminée au 5ème tour à Farschviller sur un terrain gorgé d'eau sur le score de 3 à 1.

La Coupe de Moselle, elle affronte Nitting dimanche 20 décembre pour le 2ème tour.

L'équipe B est en queue de classement avec 3 points à son actif. Les mauvais résultats sont dus à un effectif réduit, aux nombreuses blessures, mais aussi à quelques licenciés indignes qui ne respectent pas leurs coéquipiers. Lorsqu'on dispute un championnat, il faut faire tous les efforts pour être présent aux rencontres, et prendre exemple sur les anciens qui jouent dans cette équipe et qui pourraient déjà prétendre à une retraite bien méritée. Le maintien en 2ème division est déjà très sérieusement compromis, mais n'est pas impossible à condition que les joueurs s'en donnent les moyens.

En ce qui concerne **les jeunes**, l'A.S.H., jumelée avec Brouviller, a engagé : deux équipes de minimes (à 11 et 7 joueurs), une équipe de pupilles, une équipe de poussins et une équipe de débutants.



Grand merci à l'ensemble des bénévoles qui assurent le bon fonctionnement de toutes ces équipes.

Alain KRUMENACKER

Etat Civil 1992

Naissances

Alice Grazhina SCHER, née le 29 mars 1992
fille de Paul et Isabelle SCHER

Marie-Charlotte Evelyne DEROUBAIX née le 6 mai 1992
fille de Didier et Marie-Pascale DEROUBAIX

Jason Stéphane GOTTIE né le 14 août 1992
fils de Gilbert et Marie Anne GOTTIE



Mariages

Sandrine DREYER avec Christian STEINMETZ le 30 mai 1992 à Henridorff

Tania BOURNIQUE avec Mathieu KREMER le 10 juillet 1992 à Haselbourg

Doris HIEGEL avec Alain SPENGLER-MONZEL le 22 août 1992 à Henridorff

Décès

Marie REIMEL Veuve OBERLE, le 24 janvier 1992

Raymond CLEMENT, le 2 février 1992

Marie ISAAC Veuve RIEDINGER, le 21 juin 1992

Emile HERINGER, le 1er juillet 1992

André KALCH, le 19 septembre 1992



Personnes nées à Henridorff et décédées dans d'autres localités

Constant HEITZMANN, le 14 février 1992 à Schirmeck

Catherine SCHMITT épouse KRUMENACKER, le 28 avril 1992 à Lunéville

Joséphine MATHIS épouse DOERR, le 1er mai 1992 à Sarrebourg

Germaine BURCKEL épouse ZWALLY, le 19 août 1992 à Strasbourg

Louis KRUMENACKER, le 30 septembre 1992 à Sarrebourg

Berthe BELLOME épouse LEMIUS, le 16 octobre 1992 à Sarralbe

Marlyse KLING, le 9 décembre 1992 à Strasbourg

Joseph KULLMANN, le 12 décembre 1992 à Strasbourg

Sonia KLEIN

A la recherche de nos ancêtres (suite)

Dans le Bulletin Municipal N° 3 de décembre 1991 page 48, nous avons relaté l'odyssée de la famille Edouard J.A. KUTER qui l'a conduite de Henridorff jusqu'en Australie, via Haïti et la Nouvelle-Calédonie.

La municipalité avait alors envoyé un exemplaire de ce bulletin à nos correspondants vivant aux antipodes. Nous publions ici un extrait de leur courrier en réponse à cet envoi.

" CORNUBIA, Q'LAND., AUSTRALIA, 4130,
le 09 janvier, 1992.

Cher Monsieur,

Merci beaucoup pour les bons souhaits pour Noël et pour 1992. En réponse nous vous présentons les meilleurs voeux de bonheur et de santé pour cette année. Quelle différence! Chez vous il neige, chez nous il fait très, très chaud!

Nous sommes restés chez notre fils, Paul, sa femme et ses trois enfants pendant les vacances. En revenant chez nous, nous avons trouvé le Bulletin Municipal de Henridorff. C'est très intéressant, surtout qu'on n'a jamais l'opportunité à lire des livres comme celui-ci. Ce genre de livres augmentent notre connaissance de la langue française qui est très limitée, malheureusement! Le Bulletin joindra l'histoire de la Famille Lorraine comme un autre trésor pour notre famille. Nous vous remercions beaucoup et notre famille veut ajouter ses remerciements.

Quelle surprise! L'article écrit par Monsieur Riedinger à la recherche des ancêtres était si imprévu que nous l'avons lu avec d'étonnement et de grand plaisir. En plus, notre fille qui ne parle pas le français pouvait comprendre la signification de l'article et elle pouvait la communiquer à son mari sans assistance. Quand elle était jeune sa grandmère paternelle et une de ses tantes demeuraient avec nous et Stéphanie les écoutait parler le français toute la journée et sans doute elle ne l'a jamais oublié!

Avec nos amitiés.



Edouard J.A., Kuter



Mavis R. Kuter "

Renseignements utiles

L'ADAPD (Dons et Aide aux Personnes Démonies) nous prie d'insérer dans notre bulletin la lettre ci-dessous :

Messieurs Mesdames,

Par la présente, nous nous permettons d'informer les personnes de votre commune de la création d'une association :

ASSOCIATION A.D.A.P.D. (Dons et Aide aux Personnes Démonies)
37 rue principale 67700 OTTERSTHAL 88.91.61.85

L'association est inscrite au registre des associations du TRIBUNAL D'INSTANCE de SAVERNE sous volume XXIV n° 1013 en date du 19 juin 1992.

Son but humanitaire, permet de venir en aide aux personnes défavorisées de votre région. La misère répandue à travers le monde nous touche au plus haut point, mais malheureusement nous ne pouvons pas nous battre sur tous les fronts.

Nous effectuerons régulièrement des collectes de vêtements usagés dans votre région. Votre participation contribuera à combattre cette pauvreté présente autour de nous, car on a tendance à l'oublier en cette fin de siècle très mouvementée. Grâce à vos dons, nous pouvons leur donner un peu de chaleur qui leur manque.

Nous tenons par la même occasion à vous informer que notre association n'a absolument rien à voir, ni de près ni de loin, avec les différentes sociétés commerciales de ramassage de vêtements usagés.

Par ailleurs, l'association fait savoir qu'une publication annuelle dans votre journal local, vous informera des bénéficiaires de vos dons.

En restant à votre entière disposition, veuillez recevoir nos sincères salutations.

Le Président
LIENHARDT Pascal



Précision de la Mairie : vous serez avertis en temps utile de la date et du lieu des collectes

en **MOSELLE**

1 Point d'Accueil Retraite

**à proximité de
Votre domicile**



• Si votre intervention concerne un dossier en instance munissez vous :

- de votre carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale
- des dernières correspondances échangées avec notre organisme
- de l'accusé de réception de la demande de pension.

• Si votre démarche concerne une pension déjà mise en paiement, (demande de renseignements complémentaires), sont nécessaires :

- la notification d'attribution de votre prestation
- le numéro de prestation communiqué par votre caisse.

Permanences :

Phalsbourg (Mairie) : 1er jeudi 9 h 00 à 11 h 30

Sarrebourg : 2ème et 4ème jeudis 9 h 00 à 12 h 00
(Foyer-club "Erckmann Chatrian"
11, rue Erckmann Chatrian) 10 h 30 à 16 h 00

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE
des travailleurs salariés
D'ALSACE-MOSELLE
16, rue de Berne - 67011 STRASBOURG CEDEX -
Téléphone : 88.25.26.27

**LA CAISSE REGIONALE
D'ASSURANCE VIEILLESSE
D'ALSACE-MOSELLE**

est présente

à chacun des points d'accueil
mentionnés sur cette liste

**pour faciliter
vos démarches**

Pour accélérer le paiement

**DEPOSEZ
VOTRE DEMANDE
DE RETRAITE**

au point d'accueil le plus proche
de votre domicile

(en n'oubliant pas de vous munir
de votre livret de famille ou à défaut
d'une fiche familiale d'état civil).

**ENSEMBLE,
c'est toujours plus facile !**